

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JUIN 2018**

Le 11 juin 2018 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine OLLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/06/2018

Etaient présents : Madame Martine OLLIVIER, maire, Mmes Cécile CELETTE, Mireille SEIGNOVERT, Sylvie FRANCO adjointes, Marc LECOINTRE, Laurent CELLARIER, Jean-Pierre GRANGE, Elodie BLACHE, Isabelle GONNARD (arrivée à 21h10), Isabelle PALLUY, Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : M. Bernard BALAYE à Mme Martine OLLIVIER, de Mme Laëtitia THOUÉZ à Mme Isabelle PALLUY, de M. Pierre SEUX à Mme Sylvie FRANCO, de M. Jean-Marc JANIN à M. Laurent CELLARIER.

Excusés :

Absente : Mme Stéphanie PERRET

M. Marc LECOINTRE a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018 et signature du registre des délibérations.

Madame le Maire souhaite rendre hommage à Mme Solange CLOT, décédée le 16 mai 2018, qui avait gracieusement cédé à la commune le terrain sur lequel est implantée la maison de santé.

- **Affectation des résultats 2017 du budget communal nouvelle délibération** : Madame le Maire explique que des restes à réaliser ont été affectés à tort lors du vote du compte administratif le 13/02/2018, délibération est prise à l'unanimité pour les supprimer, l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 ne change pas soit 177 122.80 €.
- **Décision modificative budget communal** : délibération est prise à l'unanimité pour imputer directement les restes à réaliser au compte 238 et régulariser le compte 001 en procédant aux ajustements suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
020 (020) : dépenses imprévues	46 000.00 €	001 (001) : Excéd d'invest report	300 000.00 €
1641 (16) : emprunt en euros	90 000.00 €	021 (021) : virt sect fonct	-96 000.00 €
2188 (21) : autres immo corpor	46 787.31 €	1641 (16) : Emprunt en euros	-21 212.69 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	
022 (022) : dépenses imprévues	24 600.00 €
023 (023) : virement à la sec d'invest	-96 000.00 €
6875 (68) : dot aux prov p/risq et ch	66 000.00 €
6574 (65) : subv fonct assoc	900.00 €
66111 (66) : intérêts réglés à l'échéance	4 500.00 €

- **Convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité tel que défini dans la convention avec la préfecture.

- **Désignation d'un délégué à la protection des données** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter la convention avec l'EPCI des Inforoutes d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel de désignation de Délégué à la Protection des Données.
- **Désignation d'un coordinateur de l'enquête de recensement** : délibération est prise à l'unanimité pour désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- **Recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité, recensement de la population** : délibération est prise à l'unanimité pour recruter 3 agents pour un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 17 janvier au 16 février 2019 inclus.

Arrivée Isabelle GONNARD 21h10

- **Convention bail maison de santé cabinet d'infirmière** : délibération est prise à l'unanimité pour établir une convention bail du cabinet d'infirmière au nom de Mme Maryse SABATIER qui prendra effet à partir du 1^{er} juillet 2018 et fixer le montant du loyer mensuel à 266 € TTC.
- **Convention bail maison de santé cabinet d'ostéopathe** : délibération est prise à l'unanimité pour établir une convention bail du cabinet d'ostéopathe au nom de M. Tristan CHAMARD qui prendra effet à partir du 1^{er} juillet 2018 et fixer le montant du loyer mensuel à 336 € TTC.
- **Convention bail maison de santé cabinet de diététicienne** : délibération est prise à l'unanimité pour établir une convention bail du cabinet de diététicienne au nom de Mme Sandra DESMARTIN qui prendra effet à partir du 1^{er} août 2018 et fixer le montant du loyer mensuel à 342 € TTC.
- **Modification règlement columbarium et jardin du souvenir** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la modification du règlement du columbarium et du jardin du souvenir en ce qui concerne l'identification des personnes sur la stèle du jardin du souvenir.
- **Adoption du rapport de la CLECT du 27 mars 2018** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 27 mars 2018 qui fixe le montant définitif du transfert de charges intervenu au 1^{er} janvier 2018.
- **Subvention exceptionnelle Foot Félines St Cyr Peaugres** : délibération est prise à l'unanimité pour octroyer une subvention exceptionnelle de 1 357 € au club de Foot Félines St Cyr Peaugres afin de les aider au financement d'arroseurs pour le stade de foot à Morel.

Délibération à ajouter :

- **Remboursement emprunt GAIA** : par délibération du 15 mars 2012, le conseil municipal avait mis en place un prêt portage foncier prêt Gaïa de 150 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de portage foncier. Dans le cadre du projet mairie, bibliothèque, cantine, la commune envisageait la construction de logements sociaux et pouvait bénéficier du prêt Gaïa pour une acquisition foncière. La commune ayant réalisé le projet de logements sociaux, il paraît opportun de procéder au remboursement anticipé de ce prêt Madame le maire explique que des pénalités d'un montant de 4 500 € seront appliquées ce qui portera le remboursement à 154 500 €. La commune se libèrera ainsi des intérêts pour les 9 années restantes qui se portaient à environ 2 000 € par an. Délibération est prise à l'unanimité pour approuver le remboursement de ce prêt par anticipation.

- Urbanisme :

Permis de construire Modificatif :

VIALETTE Benjamin : 126 impasse Buissonnière -pergola bioclimatique

Permis de construire :

RUZZA Didier et Gisèle : 146 impasse Buissonnière – maison individuelle

MARGIRIER Joy et MARKOVITCH Romain – 1364 route de Morel – maison individuelle

ISSERTIAL Michaël – 142 et 144 impasse Buissonnière – 2 maisons

SCEA Ecuries Soleil’ Dad LARRE Chloé – 170 chemin de Combillon – maison individuelle

Déclarations Préalables :

ADIS HLM 8 rue de la Paix– remplacement des menuiseries extérieures

STRANO Maryvonne – Les Genièvres – ouverture porte fenêtre

DUPRAT Patrice – Morel – panneaux photovoltaïques

FARISSIER François – Morel – piscine

MEYRAND Elisabeth – 7 rue du lavoir – rénovation toiture

EYRIES Pierre – 18 Route du Vivarais – régularisation changement de fenêtres

Certificat d’urbanisme :

Me Laurent SCHLAGBAUER – Le Béchet – B 286

Me Benjamin de L’HERMUZIERE – 33 rue des Mûriers - A2103

Me Olivier COURTES LAPEYRAT – Impasse Buissonnière - A2155

Me Olivier COURTES LAPEYRAT- 3 rue des Cerisiers – B 1966

Me Bertrand SERVE – 4 rue des Hauts de l’Eterpas - B1917

Me Bertrand SERVE – 56 rue de Provence - A817

Me Benjamin de L’HERMUZIERE – rue de la Vernée – B1996

Me Bertrand SERVE – Rue du Rabier – B1910

Me Benjamin de L’HERMUZIERE – Prachenet – B718-B1551

- **Questions diverses**

- **Emplacement pour un camion pizzas** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande d’emplacement pour la vente de pizzas à emporter, les lundis soir, aux abords du rond-point qui se situe à la sortie de Davézieux. Un avis favorable est donné à cette demande sous réserve de l’accord du propriétaire de la parcelle et du Département.

- **Autorisation de bivouac** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande du service jeunesse de Salaise sur Sanne d’autorisation d’organiser un bivouac et la mise à disposition d’une salle en cas de mauvais temps. Les élus donnent un avis favorable à cette demande, le camping pourra se faire au lieu-dit Morel, le local du foot pourra être mis à disposition en cas de replis. Le Club de foot Félines Saint-Cyr Peaugres et le Foot Loisirs en seront informés.

- **Création d’un marché producteur bio** : Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d’une demande de création d’un marché de producteurs bio et locaux. Les élus sont favorables à la création de ce marché sous réserve d’entente avec la boulangerie et la boucherie ainsi qu’avec tous les autres producteurs dont les exploitations sont sur la commune. Concernant la demande de tarif privilégié du droit de place, les élus ne sont pas favorables, ils rappellent qu’une délibération a été prise le 25/09/2017 pour en fixer le montant à 6€ par jour de stationnement et 1.40€ de forfait pour l’électricité.

- **Inauguration maison de santé** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration de la maison de santé aura lieu le samedi 8 septembre à 11h00.
- **Tennis Club St Cyr** : Madame le Maire présente au conseil Municipal les remerciements du Tennis Club St Cyr pour la confection de bancs devant les courts de tennis à Morel.
- **Concert du 21 avril 2018** : Madame le Maire présente au conseil Municipal les remerciements pour l'aide à l'organisation du concert du 21 avril 2018 pour l'ADAPEI. Un chèque d'environ 5 000€ sera offert à la famille ayant un enfant polyhandicapé et qui a perdu tous ses biens dans l'incendie de sa maison.
- **Cérémonie du 8 mai** : Madame le Maire présente ses remerciements aux élus présents lors de la cérémonie du 8 mai.
- **ACCA** : Madame le Maire fait part des remerciements de l'ACCA pour le Congrès Départemental organisé sur la commune.
- **PACS** : Madame le Maire informe que 3 premiers PACS ont été enregistrés fin mai.
- Madame le Maire informe que Mme Michèle Victory députée se propose de venir lors d'un conseil municipal.
- **Miss Ardèche** : Madame le Maire fait part d'une invitation pour la cérémonie de l'élection Miss Ardèche qui se déroulera le samedi 30 juin 2018 à Tournon Une jeune fille de la commune se présente à l'élection Miss Ardèche 2018 comme candidate.
- **Feuillet municipal** : Madame Mireille Seignovert informe le Conseil Municipal que le feuillet municipal sera distribué dans les boîtes aux lettres début juillet.
- **Foot Loisirs** : Madame Isabelle Gonnard fait part du bilan de l'association Foot Loisirs pour l'année 2017/2018.
- **Association Familles Rurales** : Madame Cécile Célette fait part du bilan présenté lors de l'Assemblée Générale du Groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche. Elle indique qu'un nouveau bureau sera constitué lors de la réunion du prochain Conseil d'administration.